

## L'ÉVOLUTION DE LA CONCEPTION FRONTALIÈRE DU COLONISATEUR FRANCO ESPAGNOL ET SES RÉPERCUSSIONS SUR L'OUEST SAHARIEN, 1900-1960.

Jesús M<sup>a</sup> Martínez Milán  
Université de Las Palmas de G. C.

### Introduction

Cette communication a pour objet de réfléchir à l'évolution du concept de frontière au sein des puissances coloniales, notamment de la France, et ses répercussions sur les populations hassanophones du sud du Maroc et de l'espace saharien.

S'ils délimitaient au départ les frontières en fonction des méridiens, des parallèles et des accidents géographiques, les colonisateurs européens – au fur et à mesure qu'ils approfondissaient leur connaissance des sociétés colonisées – évoluèrent vers des conceptions frontalières qui essayaient d'accorder cette délimitation au territoire d'une *kabila* ou d'un ensemble de *kabilas* (délimitation anthropogéographique) sans se soucier du fait que non seulement les sociétés nomades ou semi nomades, à l'inverse des populations sédentaires du sud du Maroc, ne sont pas liées à un espace déterminé, mais que les alliances politiques (*leff*) forgées entre les tribus changeaient en fonction de multiples facteurs, dépassant ainsi les limites territoriales d'une tribu ou d'une confédération de tribus.

Les débuts de la pénétration espagnole dans la région, à partir de 1930, rendirent les choses un peu plus difficiles, non seulement parce qu'ils ignoraient (et ils mirent un certain temps à les appréhender) les subtilités d'une société tribale que les différentes administrations coloniales françaises (Mauritanie, Algérie et Maroc) avaient réussi à diviser en compartiments étanches, mais également parce que désormais, les tribus sahariennes et du sud du Maroc allaient de nouveau être l'objet d'un processus de différenciation qui affecterait une fois de plus leur identité, telle qu'ils la concevaient avant la colonisation européenne, comme un ensemble de groupes interdépendants parlant la même langue (le hassaniya).

### **De la frontière naturelle et géométrique aux tentatives d'implantation d'une frontière anthropogéographique.**

Lors de journées d'étude organisées en mars 1981, au *Laboratoire Connaissance du Tiers Monde*, aujourd'hui disparu, de l'Université Paris VII, intitulées "Problèmes de frontières dans le tiers monde", le géographe français Yves Lacoste aborda le problème des frontières héritées des colonisateurs européens. Sous le titre: "Typologie géopolitique", Lacoste proposa une classification de frontières que l'on différencie habituellement, lui même n'étant pas d'accord avec cette même classification. Il mentionna tout d'abord les frontières dites "naturelles", qui coïncident par endroits avec des accidents topographiques. Il évoqua ensuite les

frontières géométriques liées aux méridiens et aux parallèles, puis, en dernier, les frontières anthropogéographiques, “qui correspondent en totalité ou partiellement, aux limites spatiales d’un groupe ethnique, d’un peuple ou d’une nation”<sup>(1)</sup>.

Lorsque la France et l’Espagne divisèrent l’espace saharo mauritanien et le protectorat marocain, elles procédèrent à une délimitation qui, afin de servir leurs intérêts, s’effectua en fonction des accidents topographiques, des méridiens et des parallèles. La réalité apprit cependant aux colonisateurs qu’une chose était la délimitation des frontières sur le papier, qui ne correspondait pas à la réalité, et une chose bien différente étaient les subtilités d’un territoire et d’une population nomade installée entre les contreforts du sud du Maroc et le fleuve Sénégal.

La première tentative de modification des frontières, bien que sans évolution conceptuelle de cette dernière, eut lieu au printemps 1911. A cette date, le haut responsable de la politique française en Mauritanie, le colonel Patey, proposa une redéfinition des frontières qui impliquait deux options: garder Oued ed Dajab ou déplacer la frontière méridionale qui séparait le Río de Oro de la Mauritanie vers le nord, en l’établissant sur une ligne qui irait du cap Barbas sur la côte atlantique jusqu’à un point de la frontière orientale situé en face de la Sebja de Iyīl. La colonie de Mauritanie aurait ainsi pu accroître son territoire grâce à la péninsule du cap Blanc, l’Adrār Sutūf et la ligne des puits et des postes frontières qui jalonnaient la frontière méridionale du Sahara occidental<sup>(2)</sup>.

La deuxième tentative eut lieu sept ans plus tard (fin 1918). Une fois de plus, le ministère des Colonies (dont dépendait l’AOF) demanda au Quai d’Orsay de négocier avec l’Espagne pour, soit obtenir la cession du Sahara occidental, soit déplacer la frontière méridionale jusqu’au cap Bojador et transférer la frontière orientale vers l’Atlantique, afin de contrôler les territoires parcourus par les Ulād Delīm, les Ulād Bū as Sba’a et les Rgeibāt. Cette stratégie correspondait en tout point à la volonté française de placer les grandes tribus nomades sous sa domination, ce qui devait également lui permettre de mettre fin aux razzias et d’en finir avec le caractère bipolaire du nomadisme Rgeibāt<sup>(3)</sup>. Au delà de cette redéfinition territoriale démesurée, souhaitée par l’administration coloniale française en Mauritanie, la redéfinition frontalière qu’elle proposait était plus proche d’une conception anthropogéographique des “limes” qu’à une délimitation *ad hoc*.

(1) Cf. Yves Lacoste (1982): “Typologie géopolitique”, in *Frontières. Problèmes de frontières dans le tiers monde. Journées d’études des 20 et 21 mars 1981*. Paris, L’Harmattan, Pluriel débat numéro 30, pp. 9-14.

(2) Archives Diplomatiques du Ministère des Affaires Étrangères Paris (ADMAEP), série Nouvelle, sous série Afrique Equatoriale Française, contentieux territorial franco espagnole, dossier général, vol. VIII (mars 1907-janvier 1914). *Note sur le Río de Oro*. Saint Louis, 11 mars 1911. Cf. également, Jesús M<sup>e</sup> Martínez Milán (2003): *España en el Sáhara Occidental y en la zona sur del Protectorado en Marruecos, 1885-1945*. Madrid, UNED, pp. 238-239.

(3) ADMAEP, s. Afrique 1918-1940, ss. Afrique Occidentale Espagnole, affaires générales, vol. 1 (décembre 1918-octobre 1937), liste annexe au d. n° 306. *Le ministre des Colonies au ministre des Affaires Étrangères*. Paris, 17 décembre 1918, pp. 2, 11 et 12. Y. Martínez Milán, *op. cit.*, pp. 248-250.

Au fur et à mesure que les Français s'installaient au sein de l'espace maroco saharien et approfondissaient leur connaissance de la société tribale, certains responsables rendirent compte qu'un tracé basé sur des accidents naturels, des méridiens et des parallèles, n'avait aucun sens. Le premier à critiquer une telle conception fut le général Calmel. En 1926, alors que l'on délimitait la frontière aux confins du sud ouest marocain, ce général se montra favorable à ce que les lignes de démarcation d'une région coïncident avec les limites tribales, afin d'éviter que ne se produisent en cas contraire des "dissensions, des pressions internes et finalement, des soulèvements et des rebellions d'un côté ou de l'autre." Il terminait son explication en affirmant qu'au cours des siècles, "les tribus se sont installées dans une poche de terrain déterminée et seules les lignes de démarcation établies de cette manière (...) offrent une certaine stabilité"<sup>(4)</sup>. Néanmoins, vu son manque de connaissance en la matière, ce que Calmel proposait n'avait pas grand chose à voir avec la réalité tribale de la région comprise entre le sud du Maroc et la frontière méridionale du Sahara occidental à cette époque.

Calmel voulait que l'enclave d'Ifni fasse entièrement partie de la France, en laissant aux Espagnols un couloir le long de la côte qui partirait de la rive sud de l'Uād Nūn, au niveau de Goulimin (qui resterait sous domination française), et se prolongerait en ligne droite vers Smara, où elle rejoindrait par une tangente la courbe décrite par la Sebja de Iyil. Cette délimitation ne satisfaisait personne au sein de l'administration française, car son ignorance de la société bidān aurait laissé aux mains des Espagnols une partie de la confédération Tekna, et ne prenait pas en compte les zones de nomadisation des Rgeibāt Sahel. Profitant de la proposition de Calmel, le gouverneur de la Mauritanie, le lieutenant Fournier, insista afin de déplacer la frontière orientale du Sahara vers un point proche de la côte atlantique qui leur permettrait de contrôler les territoires de nomadisation non seulement des Rgeibāt plus méridionaux, mais également de deux des trois factions formant les Rgeibāt al Guasīm (plus septentrionaux). Une fois de plus, et c'était déjà la troisième, l'administration coloniale mauritanienne profitait de la moindre occasion pour réclamer un contrôle absolu de la majeure partie des territoires de nomadisation de la confédération Rgeibāt.

Deux ans plus tard (1928), sous la dictature de Primo de Rivera, l'Espagne offrit d'occuper Sidi Ifni, à un moment où la France n'avait pas encore commencé sa pénétration de la zone présaharienne du Maroc. Cette nouvelle poussa les Français à s'entendre avec les Espagnols, mais surtout à étudier pour l'avenir des formules de délimitations frontalières différentes, en optant, dans certains cas, pour une démarcation territoriale clairement anthropogéographique. Ce fut précisément cette année là que le Centre de Documentation Sociologique (CDS), organisme dirigé par le capitaine de corvette Robert Montagne et le lieutenant François de la Chapelle, et dépendant de l'état major des troupes d'occupation française au Maroc,

---

(4) *Ibidem*. Note sur la détermination de la frontière aux confins sud ouest du Maroc, par le général Calmel. s.i.n.d.

avait entrepris, avec le soutien de la Direction générale des affaires indigènes et l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, une série d'études sur le terrain afin de fournir à l'armée française des données plus approfondies sur la géographie et l'ethnographie des territoires situés entre l'Anti Atlas et le fleuve Sénégal, afin de rechercher des solutions plus en accord avec leurs intérêts.

Entre mars et avril 1928, aussi bien la résidence générale de Rabat que le CDS prièrent le gouvernement français de faire pression sur Madrid afin d'éviter l'occupation d'Ifni, en allant jusqu'à proposer de l'échanger contre une région limitrophe de la Guinée espagnole. Comme cela était impossible, parce que les Espagnols auraient demandé des ajustements au nord du protectorat, Montagne et son équipe se montrèrent favorables au respect du statu quo. Plus encore: si l'occupation devenait effective, ils proposaient de maintenir la frontière orientale telle qu'elle avait été définie en 1912 et de faire tout leur possible pour que les tribus d'Ait Lahsen et d'Ait Moussa u Ali, qui nomadisaient entre le Nūn et le Drā, demeurent dans l'orbite française, afin d'empêcher les Espagnols de faire la jonction entre leurs territoires de Sidi Ifni et de Tarfaya, dont les conséquences sur leurs intérêts étaient considérées comme graves<sup>(5)</sup>.

Finalement, l'enclave de Sidi Ifni ne fut pas occupée, car la dictature de Primo de Rivera, malgré ses efforts, ne put corriger l'inertie de la politique coloniale espagnole dans la région, qui consistait en de petits détachements situés à des points précis de la côte atlantique, sans aucune volonté de pénétrer à l'intérieur du territoire, vu le coût humain et économique que cela supposait, sans compter les répercussions d'une telle action en matière de politique intérieure.

Avec l'avènement de la II République, la politique de la France envers l'Espagne se durcit. Paris, basant sa politique bilatérale sur le rapport de force, ne voulait céder sur aucun des points sensibles<sup>(6)</sup>.

Sept mois plus tard (14 novembre), Montagne et de la Chapelle présentaient un rapport intitulé "France et Espagne. Collaboration et délimitation des frontières"<sup>(7)</sup>, une synthèse de ceux élaborés auparavant par le CDS en ce qui concerne les relations franco espagnoles au sud du Maroc et le Sahara occidental. En marge des considérations géographiques, les deux officiers étaient convaincus que lors des conversations futures avec l'Espagne au sujet de la délimitation frontalière, le principe anthropogéographique devait l'emporter sur toute autre considération. Sur cette base, ils proposaient la solution suivante: dans la région d'Ifni Tarfaya, ils pensaient que la France pourrait céder à l'Espagne la totalité de la confédération des Ait Ba 'Amran, ainsi que quelques concessions éventuelles sur la frontière septentrionale, concernant l'enclave liée à la *kabila* des Ahel Sahel. En échange,

(5) Cf. Jesús M<sup>e</sup> Martínez Milán: "Sidi Ifni en el contexto del colonialismo español en el sur de Marruecos, 1912-1956", in *Hesperis-Tamuda* (Vol. XLVI - Fascicule Unique, 2011, pp. 39-64).

(6) Cf. Yves Denèchère (1999): *La politique espagnole de la France de 1931 à 1936. Une pratique française de rapports inégaux*. Paris, L'Harmattan, p. 181.

(7) Service Historique de l'Armée de Terre (SHAT), série 3 H, caisse 311. *France et Espagne. Collaboration et délimitation des frontières*. Rabat, 14 novembre 1930.

Madrid devrait renoncer à toute prétention sur la région du Nūn, à la totalité de la piste Fum el Hossam Tindūf, aux bassins du fleuve Drā, et enfin, au sud est du Sahara occidental (la région du Tiris). Au cas où l'Espagne n'accepterait pas la question du Nūn, les frontières d'Ifni demeureraient inchangées.

En outre, les deux officiers proposaient une répartition des *kabilas* entre les deux nations. En principe, cette répartition – de type anthropogéographique et issue d'une connaissance embryonnaire des alliances politiques entre les différentes factions et sous factions d'une *kabila* avec la France – concernait uniquement le pays Tekna et quelques grandes tribus du Sahara occidental dont la majeure partie des Ulād Delīm<sup>(8)</sup>. En ce qui concerne les Tekna, Montagne et De la Chapelle laissaient aux mains des Espagnols les Izargiyyīn et Yagut du *leff* Ait Yemel, ainsi que d'autres moins importantes. Le reste des Tekna, ainsi que les Kunta, quelques Ulād Delīm et la puissante confédération Rgeibāt devaient rester sous la domination coloniale française. Si cette décision n'était pas du goût des Espagnols, on proposerait une nouvelle répartition tribale, plus favorable à la France, qui contrôlerait les deux *leff* dominant la région Tekna et la majeure partie des Rgeibāt<sup>(9)</sup>.

Cependant, la "pacification" des confins algéro mauritano marocain, l'occupation d'Ifni et la poussée, dans le Sahara occidental, du gouvernement de Madrid, remirent en cause les prétentions françaises et les obligèrent à revoir leur délimitation frontalière dans un sens plus anthropogéographique. En mai 1934, le lieutenant colonel Chatras, commandant du territoire d'Agadir, envoya une étude au général de brigade Catrous sur la question frontalière d'Ifni. En analysant les deux options, la délimitation naturelle ou anthropogéographique, Chatras choisit la première, vu que les Espagnols utilisaient désormais l'argument ethnique, mettant en danger les intérêts politiques et les alliances conclues par leurs homologues européens dans la région du Nūn. Catroux était du même avis, et c'est ce qui ressortit de la réunion technique que maintinrent à Rabat à la mi juin les envoyés spéciaux des deux pays. Lors de cette réunion, les Espagnols ne demandèrent pas seulement le contrôle de la confédération Ait Ba 'Amran, mais également un corridor de 25 kilomètres de large qui unirait Ifni et Tarfaya, afin de pouvoir intervenir dans les affaires du pays Tekna. Après deux jours intenses de réunion – et après la fin de non recevoir des Français, qui voyaient bien que les Espagnols voulaient intervenir dans les affaires du Nūn – les deux commissions acceptèrent de se retirer des postes qui faisaient l'objet du contentieux, et de se répartir provisoirement leur surveillance, afin de maintenir un *modus vivendi* acceptable, aussi longtemps que possible<sup>(10)</sup>.

(8) Sur cette tribu, cf. Alberto López Bargados (2003): *Arenas coloniales. Los Awlād Dalīm ante la colonización franco española del Sáhara*. Barcelone, Bellaterra.

(9) Jesús M<sup>a</sup> Martínez Milán (2003), *op. cit.*, pp. 270-280.

(10) Cf. Jesús M<sup>a</sup> Martínez Milán, *opus. cit.*, in *Hesperis-Tamuda* (Vol. XLVI - Fascicule-unique, 2011, pp. 39-64).

### **Le triomphe de la délimitation traditionnelle sur les autres conceptions frontalières.**

Les lignes qui séparaient les possessions et les zones de protectorat des deux pays ne furent pas modifiées et l'on ne procéda jamais au bornage des frontières, malgré quelques tentatives en 1901. La seule chose qu'on avait obtenue était de fracturer encore un peu plus, autant que faire se peut, le degré de cohésion des fractions et sous fractions des différentes *kabilas* qui peuplaient les territoires colonisés.

Après la période difficile traversée par les deux pays entre 1936 et 1945, la découverte de fer à Iyil au début des années cinquante, relança l'intérêt pour la délimitation frontalière, car la France, cherchant des ports qui lui permettraient d'exporter ledit minerai, avait le choix entre Villa Cisneros et Port Etienne. Les études avaient démontré un fait indéniable: la première option était plus courte, en termes de distance, et moins chère sur le plan économique.

Au début de l'année 1951, le gouvernement de Franco demanda à la France le bornage de la frontière située entre le Sahara et la Mauritanie. Les négociations qui s'ouvrirent l'année suivante à San Sebastian, terminèrent cette même année par un accord entre les deux puissances, qui s'entendirent sur sa démarcation, et par l'acceptation de Madrid d'un accord de bon voisinage entre les autorités des deux territoires et la libre circulation dans la région d'Oued ed Dajab d'une mission scientifique française chargée d'étudier aussi bien la construction d'une ligne ferroviaire entre Fort Gouraud et Port Etienne, de 700 km, qu'une autre ligne de 380 km qui partirait du même fort pour rejoindre Villa Cisneros<sup>(11)</sup>.

Cependant, à cause d'un ensemble de facteurs, dont, parmi les plus évidents, l'absence d'accord entre l'AOF, MIFERMA et l'Espagne sur le tracé définitif, l'accord ne put être signé que vers la fin de 1956, le bornage de cette partie de la frontière ne commençant qu'au premier semestre de l'année suivante<sup>(12)</sup>.

La guerre d'Ifni Sahara qui éclata à la fin de cette même année et termina en avril 1958, paralysa provisoirement la démarcation de cette ligne frontalière, qui reprit une fois la région pacifiée. A partir de ce moment et parallèlement à la rétrocession au Maroc de la zone sud du protectorat, l'Espagne décida de mieux exploiter les ressources du Sahara occidental. C'est dans ce cadre qu'il faut insérer l'entrevue du ministre de l'Armée Espagnole (général Barroso) et l'ambassadeur de France à Madrid, à la fin de l'année 1959. Au cours de leur entretien, Barroso fit clairement comprendre à l'ambassadeur que l'Espagne avait l'intention de demeurer

(11) Centre des Archives Diplomatiques de Nantes (CADN), Madrid, série F, caisse 252, lettre n° 782 du 22 août 1952.

(12) Le conseil d'administration de MIFERMA décida d'étudier l'option de Port Etienne, grâce à des investissements technologiques qui permettraient de baisser les coûts: des trains plus lourds, des bateaux au tonnage plus élevé et surtout la construction d'un tunnel de 2 kilomètres qui traverserait le massif du Choum afin d'éviter de passer par le territoire du Sahara occidental. Cf. Michel Catala (2008): «La France et l'Espagne face à l'émergence des revendications marocaines sur le Sahara occidental en 1956», in Jean Marc Delaunay (éd.): *Aux vents des puissances*. Paris, Presse Sorbonne Nouvelle, pp. 133-134. Y, Pierre Bonte (2001): *La Montagne de Fer. La SNIM (Mauritanie): Une entreprise minière saharienne à l'heure de la mondialisation*. Paris, Karthala, pp. 49-50.

sur ce territoire, et d'y mener à bien un vaste programme de recherches minières et pétrolifères, qui devraient entraîner l'installation permanente des européens:

*“Il faudra (commenta Barroso) les protéger, ce qui ne sera pas toujours facile: nous avons vu refluer vers nos postes des techniciens italiens qui travaillent dans la concession obtenue par eux plus au nord, et qui ne se sentaient plus en sécurité. Il serait extrêmement souhaitable que nous puissions augmenter la population européenne du pays; on ne se sait jamais ce qui peut arriver dans l'avenir: si un jour, les circonstances devaient rendre inévitable une consultation des populations locales, l'appoint des voix européennes joint à l'appui des tribus favorables à l'Espagne contribuerait à contrebalancer les votes qui réclameraient l'indépendance”<sup>(13)</sup>.*

Le ministre ne lui fit pas seulement comprendre que l'Espagne souhaitait rester dans la colonie du Sahara, mais il insista sur le fait que l'exportation des minerais de Tindouf et de Fort Gouraud ne pouvait se faire économiquement et raisonnablement qu'à travers le territoire espagnol, ce à quoi l'ambassadeur français lui répondit que ce serait très coûteux et que Port Etienne bénéficiait d'un emplacement privilégié. Cette idée d'utiliser le port de Villa Cisneros pour exporter le minerai devait continuer à être défendue au début des années soixante par d'anciens militaires français ayant servi dans l'administration coloniale<sup>(14)</sup>.

### Conclusions

L'idée de délimiter les frontières territoriales en accord avec les entités tribales ou supertribales naquit de l'expérience acquise par les Français au cours de leur “pénétration pacifique” au Maghreb pendant l'entre deux guerres, et fut l'une des options envisagées par les militaires français face à la pénétration espagnole des territoires voisins, afin d'y exercer leur domination sur les *kabilas* les plus importantes et leurs territoires. Voyant que dans de nombreux cas, une *kabila* ou un groupe de *kabilas* dépassait son territoire de nomadisation, en vertu d'alliances politiques conclues avec des tribus différentes, ils se rendirent compte que ce type de délimitation ne servait pas leurs intérêts. Cette option, qu'aussi bien Montagne que De la Chapelle considérait comme étant plus appropriée, et qu'ils étudièrent jusque dans ses moindres détails, fut immédiatement “substituée” par le maintien d'une conception frontalière traditionnelle au moment où les Espagnols entrèrent aussi bien dans les confins du Maroc que dans le Sahara et utilisèrent également l'argument ethnique afin, entre autres, de parvenir à l'union tant désirée de leurs colonies d'Ifni et du Sahara avec la zone de Tarfaya.

La période de transition (qui ne fut pas très importante dans le cas de l'Espagne) de la décennie 1936 1945, mit un point final à toute modification de la conception frontalière des deux parties, vu que les intérêts en jeu étaient aussi opposés que des

(13) CADN, Rabat, Caisse 88, secret, affaire: conversation avec le ministre de l'Armée. *M. Roland de Margerie à son Excellence M. le Ministre des Affaires Étrangères*. Madrid, le 18 décembre 1959.

(14) Cf. colonel Dives (1963), *L'A.O.E. et les relations franco espagnoles*. CHEAM, doc. 3849. Et, teniente Cros (1962), *Les relations franco espagnoles au Sahara Occidental*. CHEAM, doc. 3651.

plaques tectoniques. Entre 1945 et 1960, les Espagnols et les Français s'entendirent uniquement sur la délimitation *in situ* de la frontière sud est du Sahara et de la colonie mauritanienne en fonction de leurs intérêts économiques. L'indépendance du Maroc, la guerre d'Ifni Sahara et l'indépendance par la suite de la République Islamique de Mauritanie achevèrent de figer ses frontières, qui avaient été définies avant la Seconde Guerre Mondiale. Les grands perdants furent les tribus nomades de l'espace saharien qui virent comment leur espace, leur société et leur manière de vivre avaient été compartimentés et réglementés en fonction de règles imposées par la "civilisation" européenne.

### ملخص

كيف تصرفت السلطات الاستعمارية الفرنسية والإسبانية عند رسم الحدود بينها في الصحراء الغربية الأطلسية اعتماداً على مصالحها الذاتية وسيراً مع تطور الأحداث التاريخية في البلدين وميزان القوة بينهما بغض النظر عن طبيعة العمران البدوي وتعامل القبائل بعضها مع بعض فهي صاحبة المجال وعيشها من الترحال، ذلك ما يعرض له هذا البحث الذي ينطلق من تاريخ رسم تلك الحدود على الخرائط بناء على خطوط العرض والطول إلى أن شرعت جيوش الاحتلال في التغلغل في المنطقة فتجلى أن الحدود المرسومة نظرياً غير مجدية في الواقع، فدارت المباحثات تلو المباحثات بين الدولتين لإدخال بعض التصويبات عليها في الثلاثينات من القرن العشرين حتى إذا استطاعت إسبانيا أن تحتل كامل تراب وادي الذهب والساقية الحمراء وتجلت بعض الخيرات المعدنية هنالك، عندئذ تعذر نهائياً مراجعة حدود وضعت بدون مراعاة معطيات التضاريس ولا بالأحرى المعطيات الاجتماعية والاقتصادية.

### Abstract

This article describes how the French and Spanish colonial authorities behaved with regards to marking the borders of the Western Atlantic desert according to their own interests, and following the development of the historical events between the two countries, the power dynamics involved regardless of the nature of the tribal makeup and the relationship between the tribes, considering that they own the space and a mobile mode of life. This work departs from the history of the initial border tracing of the maps, based on latitude and longitude. However, when the colonial armies penetrated the region, it appeared that the borders set in theory were not useful. A number of discussions were exchanged between the two countries in order to modify the maps during the 1930s; the reason being that should Spain colonize the entirety of Ouadi Ddahab and Saqia Lhamra, and should there be discovery of minerals, the modification of the borders would not be impossible, particularly that they were traced without taking into account neither landscape or social and economic data.